

CIMADE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL.....	3
1. Présentation de la région Cimade Bretagne-Pays de Loire	5
1.1 Les groupes locaux	5
1.2 Les adhérents	5
2. Accueil des nouveaux bénévoles	6
2.1 Dans les groupes locaux	6
2.2 En région	7
2. 3. Des actions de soutien et de conseils juridiques	8
3.1 Accueil et accompagnement dans les permanences juridiques	8
3.1.1 La difficile mise en place de la réforme de l'asile.....	8
3.1.2 Des mineurs isolés toujours plus mal traités par les pouvoirs publics	9
3.1.3 La maltraitance administrative des étrangers malades	11
3.1.4 L'hébergement.....	12
3.2 L'accompagnement des étrangers en détention.....	12
4. L'Aide à l'exercice effectif des droits au centre de rétention administrative de Saint- Jacques-de-la-Lande	14
5. Les actions de sensibilisation	16
6. Le Festival Migrant'Scène	18
5. Le Français langue étrangère	20
6. Se former et former : participation à des formations nationales et locales.....	21

RAPPORT MORAL

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée régionale annuelle, moment de rencontre, de dialogue et d'échange des bénévoles de la région au-delà du seul groupe local. Ces moments privilégiés ne sont finalement pas si nombreux...

Arrêtons-nous un moment pour faire le bilan de notre vie associative. Lors de la dernière assemblée régionale, le conseil régional a été renouvelé et a accueilli en son sein de nouvelles personnes. À ce jour, 7 des 8 groupes locaux y sont présents, ce qui témoigne de la diversité de ses représentant.e.s. Le conseil régional est le garant de la vie associative : on y discute, on y confronte des idées, on s'y engage parfois... Ensemble, nous nous adaptons, ensemble nous évoluons... bref, ensemble, nous essayons de faire vivre un projet régional.

Pour ce faire, le conseil régional s'est demandé comment créer plus d'interactions entre les bénévoles des différents groupes locaux, quelles collaborations inventer pour que l'échelon régional semble plus naturel aux bénévoles des différents groupes locaux. Il s'est attelé à la préparation de 2 journées régionales co-construites avec des bénévoles de plusieurs groupes locaux : une sur les actions de sensibilisation et l'autre sur l'accueil des nouveaux bénévoles. Ces 2 journées ont eu lieu en janvier 2016 et ont rencontré de beaux succès : ils ont permis de vivre et partager des moments de vie collective. Dans toute cette aventure, les bénévoles ont été accompagnés par une équipe de salariés, sans qui les différentes actions menées au niveau régional ne seraient pas possibles. La question de l'équilibre et de la place de chacun se pose toujours pour ne pas épuiser ni les uns, ni les autres.....

Au niveau régional, l'année qui vient de s'écouler a également été riche en activités, en démarches et événements significatifs. Le rapport d'activités les reprendra en détails mais citons ici :

- ⇒ La création du groupe local du Mans,
- ⇒ Des actions pour la mise à l'abri et l'accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers dans plusieurs départements de la région,
- ⇒ Des actions pour dénoncer les conditions d'accueil en préfecture...

Au niveau national, l'année 2015 a été marquée par la poursuite d'une politique de détérioration constante de la situation des migrants en France : réforme de l'asile, évacuation de la jungle de Calais, politique migratoire européenne toujours plus sécuritaire.... Témoins quotidien des conséquences de ces décisions politiques sur le quotidien des migrants, les bénévoles des groupes locaux de la région ont, cette année encore, mené plusieurs actions de sensibilisation, seuls ou en collaboration avec des partenaires. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'organisation dans plusieurs villes de la région du festival Migrant'scène sur le thème des réfugiés, l'animation du jeu parcours de migrants en milieu scolaire, la rencontre de plusieurs bénévoles de groupes locaux avec des collectifs de soutien aux migrants créés suite aux événements de cet été...

Pour l'année 2016, c'est ce défi du vivre ensemble, d'œuvrer, bénévoles et salariés, à la réussite d'un projet régional que nous devons relever. « Vivre et Faire ensemble », ce sera d'ailleurs le thème du festival Migrant'scène 2016. Quelle place prendra la région dans son organisation ?

Parce que nous sommes attachés à l'idée du vivre ensemble, le partage et les différences sont pour nous source d'enrichissement et d'ouverture. C'est dans cet esprit que nous vous proposons cet après-midi des ateliers sur les questions que se posent les nouveaux (et moins nouveaux) bénévoles lors des permanences d'accompagnement des personnes étrangères et des actions de plaidoyer.

1. PRESENTATION DE LA REGION CIMADE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE

1.1 Les groupes locaux

La région Cimade Bretagne- Pays de Loire se compose de 8 groupes locaux :

- ⇒ Saint Briec
- ⇒ Finistère : il existe une antenne à Brest et une à Quimper
- ⇒ Rennes
- ⇒ Nantes
- ⇒ Anjou
- ⇒ Morbihan : il existe une antenne à Vannes et une antenne à Lorient
- ⇒ Vendée : il existe une antenne à La Roche-Sur-Yon et une antenne aux Sables d'Olonne.
- ⇒ Le Mans : le groupe local du Mans a vu le jour en septembre 2015.



1.2 Les adhérents

En 2015, la Cimade Bretagne-Pays de Loire comptait 233 adhérents répartis comme suit :

- ⇒ *Saint-Brieuc* : 13 adhérents, dont 2 membres associés¹ ;
- ⇒ *Rennes* : 37 adhérents dont 4 membres associés ;
- ⇒ *Nantes* : 47 adhérents, dont 2 membres associés ;
- ⇒ *Maine et Loire* : 24 bénévoles adhérents, dont 3 membres associés ;
- ⇒ *Le Mans* : 13 adhérents, dont 1 membre associé ;
- ⇒ *Vendée* : 60 adhérents, dont 13 membres associés ;
- ⇒ *Finistère* : 9 adhérents, dont 3 membres associés ;
- ⇒ *Morbihan* : 30 adhérents dont 4 membres associés ;

Le nombre d'adhérents à la Cimade Bretagne-Pays de Loire a augmenté de 30 % par rapport à l'année 2014. Cela s'explique essentiellement par deux raisons :

- ⇒ *Une politique d'adhésions plus incitative* : certains groupes ont rendu l'adhésion obligatoire à toutes les personnes participant à une activité de la Cimade.
- ⇒ *Une forte demande de personnes qui souhaitent devenir bénévoles* : à partir d'août- septembre, avec la vague médiatique suite aux nombreux naufrages de migrants en méditerranée, dont les photos ont ému de nombreuses personnes, les groupe locaux ont connu une forte demande de personnes qui souhaitent s'engager pour venir en aide aux migrants. Au total, plus de 200 personnes ont contacté la Cimade dans la région durant cette période.

¹ Un membre associé est une personne qui partage les objectifs et soutient les actions de la Cimade même s'il ne peut y participer

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX BENEVOLES

2.1 Dans les groupes locaux

Face à ces constats, plusieurs groupes de la région ont mené une réflexion autour de l'organisation de l'accueil des nouveaux bénévoles dans les groupes locaux. Ce fût notamment le cas à Nantes et Rennes.



ZOOM SUR LE PARCOURS D'INTEGRATION DES NOUVEAUX BENEVOLES AU GROUPE LOCAL DE NANTES

À Nantes, une réflexion a été menée par un groupe de 10 bénévoles pour réinterroger l'organisation de l'accueil des nouveaux bénévoles dans le groupe local. La réflexion est partie du constat que l'accueil des nouveaux bénévoles ne permettait pas de les fidéliser dans le groupe local. Tous les mois une réunion d'information permettait de faire connaître la Cimade aux personnes intéressées. Cependant l'intégration et le suivi de ces nouvelles personnes dans les activités, en particulier dans les permanences, n'étaient pas suffisamment organisés. Après quelques semaines ou mois, beaucoup de ces nouveaux bénévoles quittaient la Cimade, faute d'avoir trouvé leur place dans l'organisation et sans forcément avoir pu exprimer leur ressenti.

De mars à mai 2015, le groupe s'est réuni à trois reprises pour élaborer des propositions pour améliorer l'accueil des nouveaux bénévoles. Les échanges ont permis d'aboutir à un parcours d'accueil/intégration sur 3 mois, avec plusieurs étapes pour faciliter l'intégration des nouveaux et la découverte des activités et de l'organisation du groupe local de Nantes.

Les personnes souhaitant devenir bénévoles ont été invitées à une première réunion d'information visant à leur présenter :

- ⇒ L'histoire de la Cimade,
- ⇒ Les valeurs de l'association et de ses engagements actuels,
- ⇒ Le groupe local
- ⇒ Le parcours d'accueil des nouveaux bénévoles

Puis, elles ont été invitées à une seconde réunion qui avait pour but de leur présenter les différentes activités du groupe local (permanences d'accès au droit, interventions en détention, activités « hors les murs » et festival Migrant'scène). Puis, il leur a été proposé de participer au jeu de sensibilisation « *Le parcours du migrant* ». Elles ont ensuite pu s'inscrire dans une ou plusieurs activités.

À l'issue de ces réunions, chaque nouveau bénévole a été contacté par un membre du groupe local, désigné comme « interlocuteur privilégié ». Il s'agit d'un référent pour la vie associative, qui accompagne dans la découverte de la Cimade et des activités, répond aux questions éventuelles, met en relation avec les personnes ressources si besoin, fait le relais d'informations (notamment pour les réunions mensuelles...) dans l'attente de l'adhésion et de l'inscription sur les listes de diffusion à l'issue de la période de découverte de 2 mois.

Sur les 60 participants à ces deux rencontres, une quarantaine a poursuivi le parcours d'intégration. Et au final, ce sont 30 nouveaux bénévoles qui ont intégrés les diverses activités proposées par le groupe local. Le groupe leur a laissé la possibilité de participer à plusieurs activités pendant deux mois.

Une formation donnant les bases de la législation sur l'asile et le séjour a été organisée en novembre et en décembre. Cette formation a été un passage obligé pour les nouveaux bénévoles avant de pouvoir s'engager dans les activités.

À ce jour 10 d'entre eux ont adhéré à la Cimade et sont adhérents au groupe local de Nantes.

TEMOIGNAGE

« Depuis l'automne dernier, je suis entré dans le parcours d'accueil des nouveaux bénévoles. Il est assez progressif mais permet de faire connaissance de façon efficace avec le groupe CIMADE de Nantes. On comprend que cette organisation donne le temps de s'assurer de sa motivation sur le long terme et évite un engagement irréfléchi. J'ai apprécié de rencontrer les bénévoles des différents groupes : Permanences, Prison, Migrant'scène, Animation,.... Cela m'a permis de me situer et de me confirmer dans mon intention d'intégrer le groupe prison. Les journées de formation sont utiles et j'ai été très impressionné par la qualité de l'animation de samedi dernier sur la "Journée Régionale Prison". J'ai aussi remarqué le souci de convivialité lors des réunions avec le partage des repas et collation, même si je suis moins sensible à cet aspect du fonctionnement (...) Donc, un parcours d'accueil très positif » **Jean-Marc nouveau bénévole depuis octobre**

2.2 En région

La région Cimade Bretagne-Pays de Loire s'est également emparée de cette problématique autour de l'accueil des nouveaux bénévoles.

Il est observé qu'un nombre non négligeable d'équipiers bénévoles sont en activité mais ne connaissent pas bien l'histoire de la Cimade, ses fondements, ses positions politiques ou bien encore sa structure (régionale et nationale) ou ses manières de mener ses activités, ce que l'association fait ou ne fait pas. Le recrutement et l'accueil de nouveaux bénévoles ont été des occasions de se pencher sur ces enjeux de la vie associative.

L'organisation d'un temps en région pour pouvoir aborder tous ces points a semblé nécessaire et répondait aussi à une demande exprimée par de nouveaux bénévoles qui souhaitaient confirmer leur engagement à La Cimade par une adhésion tant financière que sur le fond. 6 bénévoles de différents groupes locaux ont participé à la construction et à l'organisation de cette journée qui a eu lieu en début d'année 2016.



2. 3. DES ACTIONS DE SOUTIEN ET DE CONSEILS JURIDIQUES

3.1 Accueil et accompagnement dans les permanences juridiques

En région Bretagne-Pays de Loire, la Cimade compte 12 permanences hebdomadaires d'accueil et d'accès aux droits (voir . <http://www.lacimade.org/regions/bretagne-pays-de-loire/permanences/>).

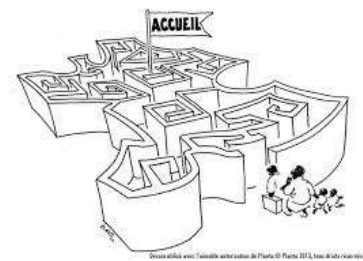
En 2015, plus de 1800 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches.

L'augmentation des sollicitations a amené plusieurs groupes locaux de la région (Vendée, Nantes, Rennes, Anjou) à interroger l'organisation de leurs permanences juridiques afin d'améliorer l'accueil des personnes étrangères.

3.1.1 La difficile mise en place de la réforme de l'asile

L'année 2015 a été marquée par l'adoption et la promulgation de la loi du 29 juillet 2015 sur le droit d'asile en France.

Certes, cette réforme apporte certaines garanties aux demandeurs d'asile, par ailleurs imposées par le droit européen, telles que l'accès aux conditions d'accueil pour tous, le droit de rester sur le territoire pendant le temps de la procédure d'appel, la possibilité de la présence d'un tiers lors de l'entretien devant l'OFPRA, ou encore la prise en compte de la composition familiale dans le versement de l'aide financière. Mais de sérieuses régressions viennent ternir ces quelques avancées, comme le fait que les cas d'examen accéléré des demandes et les cas d'irrecevabilité se soient multipliés, que la loi crée un dispositif d'hébergement « directif »...



Il est bon de rappeler que la réforme du droit d'asile avait pour objectif de raccourcir et de simplifier la procédure d'asile. Force est de constater que depuis l'entrée en vigueur concrète le 1^{er} novembre 2015, les demandeurs d'asile présents en Bretagne et dans les Pays de la Loire ont beaucoup plus de difficultés à accéder à la procédure d'asile et aux conditions matérielles d'accueil qu'auparavant. Une des explications à cette pagaille est sans doute le manque d'anticipation de la part des services de l'État et de l'OFII et le fait que dorénavant tous les demandeurs d'asile doivent s'adresser préalablement à la plateforme d'accueil pour obtenir une convocation.

Comme en 2014, les bénévoles Cimade ont été tout au long de l'année confrontés à la problématique de l'hébergement notamment pour les primo-demandeurs ou pour les personnes en procédure « Dublin » ou à la difficulté d'accès à la procédure mais tout cela a été exacerbé au 2^{ème} semestre par la mise en place de la réforme.

3.1.2 Des mineurs isolés toujours plus mal traités par les pouvoirs publics

La situation des mineurs isolés étrangers a continué à se dégrader en 2015.

À Nantes, au cœur de l'été, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a décidé délibérément



de se mettre hors la loi en ne prenant plus en charge les mineurs isolés étrangers arrivant sur son territoire. Plus d'une quinzaine de mineurs étrangers en danger se sont donc retrouvés sans possibilité d'accéder au dispositif de la protection de l'enfance. Un bras de fer a donc été mené durant le mois d'août par la Cimade, Médecins du monde ainsi que des avocats nantais. Après plus de 14 condamnations au tribunal administratif, une pression médiatique forte

et des mobilisations à répétition, le Conseil départemental a fini par céder. Une victoire pour le réseau associatif nantais et les avocats mais la bataille n'est pas finie car les mineurs isolés étrangers sont dorénavant placés dans des hôtels, seuls, sans réelle prise en charge sociale et éducative et ne sont pas scolarisés.

À Saint-Brieuc, le Conseil départemental est de plus en plus suspicieux et remet très souvent en cause la minorité. Des fins de prise en charge sont prononcées et les jeunes sont mis à la rue. La Cimade a accompagné plusieurs jeunes fin 2015. Avant la présentation de l'amendement concernant à interdire les examens osseux de détermination de l'âge, la Cimade de Saint-Brieuc a adressé un courrier inter-associatif aux députés des circonscriptions des Côtes d'Armor

À Angers, suite à la mobilisation des associations angevines et notamment la saisine du Défenseur des droits, le Conseil départemental du Maine et Loire a revu l'accueil de ces jeunes sur son territoire. Des améliorations sont à noter, néanmoins un certain nombre d'entre eux continuent à voir leur majorité contestée et les bénévoles sont confrontés de plus en plus au nécessaire accompagnement de ces jeunes qui se retrouvent à la rue.

En Vendée ou dans le Morbihan, les mineurs isolés étrangers sont certes pour la plupart pris en charge par les services de l'ASE des départements mais plusieurs jeunes se tournent toujours vers la Cimade à quelques semaines de leur majorité car aucune démarche n'ont été entreprises pour préparer une demande de titre de séjour.

Enfin à Rennes, des mineurs étrangers qui ont vu leur minorité contestée ont continué à être enfermés au centre de rétention de Rennes. Le juge a continué assez régulièrement à remettre ces jeunes en liberté.

TEMOIGNAGE

Moi, je m'appelle Micaël, je suis né le 7 février 1998. Je suis arrivé à Nantes le 11 janvier 2015 et j'ai été pris en charge par le conseil général le 12 janvier. Quand j'ai été pris en charge par le conseil général j'ai été envoyé à l'hôtel. J'ai fait deux semaines à l'hôtel.

Après mes deux semaines le CDEF m'a fait comprendre que je devais passer aux tests osseux. Je suis allé faire les tests osseux le 26 janvier. Après avoir fait le test osseux, le conseil général m'a fait comprendre que je devais aller à l'hôtel. Je suis reparti à l'hôtel, et le 6 février, quand je suis rentré dans ma chambre d'hôtel, on avait mis un message sur mon lit. J'ai pris le message, j'ai lu le message. Le message disait que j'avais rendez-vous le lendemain avec le chef du CDEF et qu'il y avait une femme qui devait passer me chercher le lendemain matin. Le lendemain matin quand elle est venue me chercher je suis allé au CDEF pour le rendez-vous.

Quand je suis arrivé à mon rendez-vous, j'ai rencontré le chef du CDEF, il m'a fait comprendre que je n'étais plus pris en charge, que je devais libérer la chambre d'hôtel. Je lui ai posé la question : « *pourquoi je suis plus pris en charge ?* ». Il m'a juste répondu que la décision vient du haut. Il n'a pas pu, en fait, me donner les explications que j'attendais. Il m'a juste dit que la décision a été prise, que ça vient du haut, que je devais libérer les lieux.

Après ça, bon, j'ai pris mes affaires, je suis sorti, je suis allé au Gasprom pour expliquer mon problème. J'ai rencontré madame A., je lui ai expliqué mon problème, que ce jour je n'avais pas où dormir. Ça faisait déjà tard ; madame A. a eu la peine d'appeler le 115 pour me chercher un endroit où dormir cette nuit. On a essayé d'appeler le 115, ça ne passait pas. Et madame A. a eu la gentillesse de me chercher un endroit où dormir. Elle m'a trouvé un endroit où dormir et j'y ai passé la nuit. Elle m'a fait comprendre que je devais chaque fois appeler le 115 pour que je puisse avoir un endroit où dormir.

Après j'ai essayé d'appeler le 115, une fois, deux fois, ça ne passait pas, ça sonnait. Bon, à la troisième fois ils ont pris le téléphone et j'ai expliqué mon problème, que j'étais mineur isolé et que j'ai été mis dehors par le conseil général. Ils m'ont fait comprendre qu'ils ne prennent pas les mineurs isolés, qu'ils s'occupaient des majeurs. Ce jour je n'ai pas pu avoir où dormir. Je suis encore allé voir madame A. pour lui expliquer que j'ai appelé le 115 et qu'ils se sont pas occupés de moi, ils m'ont fait comprendre qu'ils ne prennent pas les mineurs mais plutôt les majeurs. Madame A. a essayé d'appeler le 115 pour leur expliquer le problème pour qu'ils puissent m'enregistrer pour que je puisse avoir un endroit où dormir. Quand madame A. les a appelés elle leur a expliqué le problème. Ils m'ont enregistré. Ils m'ont fait comprendre que je devais appeler aux environs de 20 h. À 20 h quand j'ai appelé ils m'ont dit qu'il n'y a pas de place mais qu'ils peuvent me trouver un endroit où aller et être au chaud. Ils m'ont indiqué le lieu, j'y suis allé, je suis allé au chaud et j'ai passé la nuit. Le lendemain aux environs de 10 h j'ai encore appelé. Ils m'ont fait comprendre qu'IL N'Y A PAS DE PLACE mais je rappelle aux environs de 20h. J'ai rappelé vers 20h, y avait pas toujours de place et j'ai appelé madame A. et finalement je suis allé dormir dans un squat, et c'est là où je passe mes nuits pour le moment. C'est la situation je voulais vous expliquer. Merci.

Micaël

3.1.3 La maltraitance administrative des étrangers malades

Cette année a été marquée par un raidissement des pratiques préfectorales envers les étrangers malades. À Nantes et à la Roche sur Yon, les refus de délivrer des titres de séjour aux personnes étrangères malades se multiplient alors que l'Agence régionale de santé (ARS) considère qu'elles devraient rester en France pour se faire soigner.



Secret médical oblige, la préfecture ne connaît pas la pathologie de la personne étrangère mais le préfet n'est pas tenu de suivre l'avis du médecin de l'ARS. Jusqu'à fin 2014 à Nantes et l'été 2015 à la Roche sur Yon, les préfectures suivaient quasi-systématiquement les avis délivrés par l'ARS.

Changement de braquet, les premières demandes ou les demandes de renouvellement de titre de séjour des étrangers malades sont désormais presque à chaque fois refusées. Du jour au lendemain des personnes se retrouvent sans-papiers, perdent leur emploi, leur logement alors que leur situation de santé est très préoccupante.

De nombreuses personnes étrangères ont donc engagé des recours contre cette décision préfectorale. Les avocats nantais ont d'abord insisté sur l'avis des médecins de l'ARS mais des juges ont confirmé les décisions des préfets en arguant qu'il y avait une absence d'éléments nouveaux. Désormais pour emporter la conviction des juges, la levée du secret médical n'est pas rare.

Les préfectures semblent opérer un tri, en prenant la nationalité comme critère. Il y a des pays « *pour lesquels la préfecture considère que toute maladie peut être soignée* ».

Les préfectures du Morbihan et du Finistère ne sont malheureusement pas en reste. Celles-ci refusent fréquemment de donner le formulaire nécessaire aux étrangers malades pour qu'ils puissent déposer leur demande de titre ou ne statuent jamais sur les demandes.

Face à cette maltraitance administrative, la Cimade a tenté de faire entendre la voix de ces personnes étrangères vulnérables. Le 16 juin, quatre ans jour pour jour après la réforme du droit au séjour pour soins, et à la veille des débats parlementaires autour de la future loi sur le droit des étrangers, une action coup de poing a été menée dans plusieurs villes de France pour dénoncer le traitement réservé aux personnes étrangères malades et notamment le fait qu'aujourd'hui les expulsions priment trop souvent sur le droit à la santé. Devant la préfecture de Loire-Atlantique, la Cimade, Aides et Médecins du Monde se sont mobilisés pour porter ce message commun.



3.1.4 L'hébergement

De la même façon que dans de nombreuses régions de France, la question de l'hébergement est prégnante. Tous les jours, des familles, des jeunes, des demandeurs d'asile, des déboutés viennent demander un abri dans les permanences de la Cimade.

Les bénévoles de la région accompagnent les personnes dans le dépôt d'un référé hébergement. Il est rappelé que le code de l'action sociale et des familles stipule que « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ».



Dans le même temps, des bénévoles se sont rapprochés de leurs partenaires associatifs ayant engagé des initiatives militantes pour pallier les carences de l'Etat. Des associations comme le réseau WELCOME apportent des solutions provisoires d'hébergement permettant aux personnes migrantes à la rue de trouver un toit.

En Bretagne, c'est avec la Fondation Abbé Pierre que la Cimade entend muscler le plaidoyer sur la question de l'hébergement des personnes étrangères, en mettant en avant les initiatives innovantes qui n'entérinent pas le désengagement de l'Etat et des collectivités.



3.2 L'accompagnement des étrangers en détention

L'action de la Cimade en prison est fondamentale pour aider les personnes étrangères à préparer leur sortie dans la dignité.

En région Bretagne- Pays de Loire, La Cimade intervient dans 9 établissements pénitentiaires : Brest, Rennes (maison d'arrêt et centre pénitentiaire), Nantes (maison d'arrêt et centre pénitentiaire), Vannes, Lorient- Ploemeur, Fontenay Le Comte, la Roche Sur Yon. L'action a Rennes a été suspendue en 2015 pour reprendre dans de meilleures conditions en 2016.

En 2015, 90 personnes étrangères incarcérées ont été rencontrées. La Cimade est généralement sollicitée pour obtenir des informations et un diagnostic sur leur situation administrative et judiciaire. Elle les accompagne dans leurs démarches de demande de titre de séjour et/ou de renouvellement, d'aménagement de peine ou de contestation des mesures d'éloignement.

Dans la région, les bénévoles se trouvent parfois dans une impasse en termes d'accompagnement des personnes étrangères détenues dans leurs démarches administratives, notamment en raison :

- ⇒ De difficultés récurrentes d'articulation avec les services du SPIP dans la prise en charge des personnes étrangères détenues ;
- ⇒ D'une différence de traitement entre les personnes étrangères et les personnes françaises en termes d'aménagement de peine ;

⇒ D'une politique répressive menée par la préfecture.

Cette année, les bénévoles ont rencontré plusieurs personnes étrangères incarcérées dont l'état de santé n'a pas été un obstacle à leur reconduite vers leur pays d'origine alors même que le traitement dont elles ont besoin n'y est pas disponible. Les bénévoles ont alors travaillé en lien avec l'équipe de la Cimade au centre de rétention administrative de Rennes. Les ministères de l'Intérieur et de la Santé ont été saisis pour surseoir à l'exécution de la mesure de reconduite dans l'attente d'un avis de l'ARS. Toutefois, la « menace à l'ordre public » retenue par le ministère de l'intérieur prend le pas sur les impératifs de santé. Ces expulsions de personnes malades constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux.

Face à ces réalités, plusieurs groupes locaux ont souhaité mobiliser des acteurs institutionnels, associatifs et politiques afin de dénoncer et faire connaître les problématiques que rencontrent les personnes étrangères privées de liberté :

- ⇒ En Vendée, un partenariat s'est développé avec le GENEPI pour animer des ciné-débats. La Cimade a participé au Forum des associations du Collectif Prison en octobre dans le but de faire changer le regard sur la condition carcérale.
- ⇒ L'équipe de Nantes a rencontré le député Dominique RAIMBOURG, spécialiste des questions pénales

4. L'AIDE A L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS AU CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Pour la troisième année consécutive, le nombre de personnes étrangères placées et enfermées au centre de rétention administrative (CRA) de Saint-Jacques-de-la-Lande en Ile et Vilaine est en augmentation :

- ⇒ 565 personnes en 2012 ;
- ⇒ 681 en 2013 ;
- ⇒ 762 en 2014 ;
- ⇒ 968 en 2015

Moins de 30% ont effectivement été éloignées de force du territoire français.

Et cette augmentation ne semble pas s'arrêter car il y a eu plus de placements en rétention les derniers mois de l'année (100 personnes en septembre, 91 en décembre...), ce qui augure mal pour 2016...

Plus de 150 personnes ont été placées au centre de rétention de Saint-Jacques à plusieurs reprises alors que leur renvoi du territoire était manifestement impossible.

Les préfetures qui placent le plus grand nombre de personnes au centre de rétention de Saint-Jacques sont :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ⇒ La Loire-Atlantique (194 personnes) | ⇒ L'Indre-et-Loire (26 personnes) |
| ⇒ Le Calvados (189 personnes) | ⇒ Le Pas-de-Calais (25 personnes) |
| ⇒ L'Ille et Vilaine (179 personnes) | ⇒ Le Morbihan (21 personnes) |
| ⇒ Le Finistère (97 personnes) | ⇒ L'Orne (11 personnes) |
| ⇒ Le Maine-et-Loire (47 personnes) | ⇒ La Vendée (11 personnes) |
| ⇒ La Manche (37 personnes) | ⇒ L'Eure-et-Loir (10 personnes) |
| ⇒ La Sarthe (32 personnes) | ⇒ Le Loiret (10 personnes) |
| ⇒ La Mayenne (29 personnes) | ⇒ Les Côtes d'Armor (8 personnes) |

Les principales nationalités représentées sont les Tunisiens, les Albanais, les Algériens, les Marocains et les Roumains.

Il est important de noter qu'apparaissent ensuite les Iraniens (plus de 50), les Afghans (40) et les Libyens (plus de 30) ; des Irakiens (20), des Soudanais (19), des Syriens (17), des Somaliens et des Erythréens.

En effet, le centre de rétention de Saint-Jacques a été en 2015 l'un des CRA qui a servi à la dispersion des personnes étrangères interpellées dans le Calais : [communiqué de presse de la Cimade du 22 octobre 2015 « Calais, le gouvernement joue la grande illusion »](#) :

« Pour donner l'illusion de désengorger Calais, le Gouvernement a lancé une opération nationale d'une ampleur sans précédent. Plusieurs centaines de migrants seront ainsi déplacés et enfermés aux quatre coins de la France dans 9 centres de rétention durant les semaines à venir. Sont clairement menacés des Syriens, Irakiens, Érythréens, Soudanais..., un dispositif totalement absurde puisque 99.5% des personnes concernées seront certainement libérées et reviendront à Calais.

« L'opération a commencé hier à Nîmes à grands renforts de policiers. Elle se poursuivra dans l'après-midi au Mesnil-Amelot, à Toulouse demain.

« Dans les faits, des exilés sont interpellés à Calais où la préfecture prononce des obligations de quitter le territoire français avant de les disperser dans des centres de rétention à Nîmes, Perpignan, Rennes, Toulouse, la région parisienne, Metz. Des avions de la sécurité civile sont mobilisés ainsi que de très nombreux policiers pour les escortes terrestres et aériennes. (...) »

Ainsi, des personnes originaires de pays en guerre ou connaissant une grande instabilité ont été arrêtées et enfermées en rétention non pas dans la perspective de les expulser du territoire, mais dans le seul but de les éloigner de Calais avec l'idée vaine de les dissuader. A quels prix ? Humain et financier...

Au mois d'octobre, la préfecture du Finistère n'a pas hésité à placer deux Syriens en rétention avec des décisions de renvoi... vers la Syrie. Ces deux personnes ont finalement été libérées.

Cette pratique se retrouve également dans des ports où la présence de personnes qui souhaitent rejoindre l'Angleterre est moins connue : Cherbourg, Ouistreham... C'est ainsi que parmi les motifs d'interpellation, arrive en 2^e place après les contrôles de police, les arrestations dans les ports, et en l'occurrence ceux du littoral normand et breton.

Plusieurs personnes arrivent au centre de rétention de Saint-Jacques après être passées par un local de rétention administrative, le plus souvent à Brest ou à Cherbourg ; en plus d'être inutile, cet enfermement dans des lieux méconnus de tous est un véritable obstacle à l'exercice des droits, les recours contre les mesures d'éloignement et de placement en rétention devant se faire dans les 48 premières heures.

Cette année encore, des demandeurs d'asile, des personnes gravement malades et qui ne pouvaient pas se soigner dans leur pays, des parents d'enfants vivant et scolarisés en France, parfois français, des personnes ayant leur conjoint en France, des mineurs, ont été enfermés au centre de rétention de Saint-Jacques, et trop souvent expulsés.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

De nombreuses actions de sensibilisation ont marqué l'année 2015. Quelques exemples : soirée débat au " lieu commun " (café associatif) à St Ygneuc (22) autour du thème "Migratoires", participation à des cinés-débats suite à la projection du film « Les Messagers » dans le Morbihan, participation du groupe de Nantes au projet international *Encyclopédie des migrants...*

Les interventions en milieu scolaire sont également l'occasion de sensibiliser le jeune public : elles sont menées par de nombreux groupes locaux, très souvent en utilisant le support du jeu « Parcours de Migrants »



ZOOM SUR LES ACTIONS MENEES EN VENDEE

- ⇒ Avec le lycée Kastler de La Roche Sur Yon, le partenariat a démarré en mai et se poursuit jusqu'en juin. Il se manifeste à travers des actions d'intervention Cimade dans le lycée et l'appropriation des textes de l'exposition « Les réfugiés » par des élèves d'une classe de 1^{er} et leur professeur de français ; la réalisation d'un travail théâtral avec le même matériau et un partenariat avec Urban Graffiti Urban Radio.
- ⇒ Un travail analogue a été mis en place avec le lycée De Lattre et les élèves des classes ABIBAC (double BAC français et allemand), ainsi qu'une intervention Cimade dans cet établissement.
- ⇒ **Participation à deux actions en école primaire**, dans le cadre des APE, projet porté par la ville de La Roche-sur-Yon.

Les bénévoles de la région ont également développé des actions permettant aux migrants de témoigner de ce qu'ils vivent, des difficultés qu'ils rencontrent :

- ⇒ Témoignage sur l'accueil des migrants à Nantes dans un documentaire à sortir en 2016, produit par Siena Production.
- ⇒ Préparation depuis avril 2015 avec les associations Gasprom et RESF d'une série de témoignages en ligne de jeunes mineurs nouvellement arrivés à Nantes. Publication prévue en 2016.
- ⇒ Lancement de la deuxième saison des Capsules de rétention. Notons que deux capsules de la première saison ont été diffusées dans l'exposition « Frontières » de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (10 novembre 2015- 26 mai 2016)

⇒ Création d'une exposition « Réfugiés, regard sur la ville ». Il s'agit d'une exposition de photographies originales de Maxime PATEAU, jeune photographe du Poiré-sur-Vie (85), accompagnées de textes écrits par des réfugiés en deux langues (français et langue maternelle de chaque auteur). Les photographies mettent en scène des migrants résidant à La Roche-sur-Yon dans le contexte urbain.



Ce que je veux montrer dans cette photo est la différence des chemins empruntés : d'un côté la voiture qui avance rapidement sur la route, visible de tous et la migrante qui avance doucement sur un petit chemin, discrètement.

Les groupes de la région Bretagne-Pays de Loire ont été sollicités par les médias locaux pour des interventions thématiques en réaction à l'actualité locale ou nationale et par divers collectifs pour participer à des soirées d'information citoyenne, notamment suite à l'actualité de cet été.. Pour les associations organisatrices de soirées, l'objectif était de comprendre la réalité et les enjeux des migrations actuelles, et comment y répondre localement. Pour la Cimade, c'est l'occasion de faire connaître son action en termes de défense des droits des migrants et de faire connaître sa parole.

Pour finir, des bénévoles de la région ont participé à la préparation de la session nationale consacrée à la sensibilisation : environ 10 conférences téléphoniques de mars à septembre 2015



6. LE FESTIVAL MIGRANT'SCENE

Le Festival Migrant'Scène est un moment fort pour notre association. L'édition 2015 portait sur le thème des réfugiés et s'est déroulé du 13 au 28 novembre. Elle a rassemblé plusieurs centaines de personnes à Nantes, Rennes et la Roche-Sur-Yon.

À La Roche-Sur-Yon :

- ⇒ Le 13 novembre à la Maison de quartier Jean Yole (vernissage de l'exposition « Histoire de l'Immigration au XXème siècle, conte musical « L'envol des cygnes »)
- ⇒ Le 20 novembre à la Maison de quartier du Pont Morineau (vernissage de l'exposition Les Réfugiés) et à la Gâterie (vernissage de l'exposition « Bienvenu... »)
- ⇒ Le 21 novembre au marché (concert de rue d'une fanfare des Balkans : Le Spectre d'Ottokar) et à la maison de quartier du Val d'Ornay (concert du Spectre d'Ottokar)



À Rennes :

- ⇒ Le 18 novembre au café citoyen et vernissage exposition du photographe Julien Saison
- ⇒ Le 24 novembre : courts-métrages sonores : la réalité des migrant.e.s et soirée « Parcours de migrant.e.s » à l'Artiste Assoiffé.
- ⇒ Le 25 novembre : tables rondes participatives sur les « Persécutions liées au genre : les femmes en lutte pour leurs droits » au CRIJ



- ⇒ Le 26 novembre soirée débat sur L'asile à Rennes : « conflit syrien, accueil des migrant.e.s et enjeux globaux » au Centre Carrefour 18.
- ⇒ Le 27 novembre spectacle « Bienvenues en France » à la Maison de Quartier Villejean
- ⇒ Le 28 novembre porteurs de parole sur le marché du Blosne et balade engagée et théâtre forum « Vers l'asile du droit » au Carrefour 18.7
- ⇒ Samedi 28 novembre concert avec Fatras, Sapin, DJ Maclarnaque et The Forsaken Shadow à L'Antipode MJC

À Nantes :

- ⇒ Le 16 novembre: concert avec Dominique A et Laetitia Velma, Gabriel Saglio et le Vieilles Pies, Organic Soul à la salle festive Nantes Erdre
- ⇒ Le 25 novembre: Projection-débat sur les "réfugiés" climatiques à la Maison des Citoyens du Monde .
- ⇒ Le 28 novembre : théâtre « Bienvenue en France » du collectif Vendredi 13, slam, Taxiphone d'Étrange Miroir à la Maison de quartier de Doulon





ZOOM SUR LES « AUTO-FORMATIONS » SUR LE DROIT D'ASILE A RENNES QUI ONT REUNI LES ACTEURS LOCAUX

⇒ Pensée pour se préparer au festival Migrant'scène consacré en 2015 aux réfugié.e.s et dans un contexte de réforme de la loi sur le droit d'asile, une 1^{ère} soirée d'auto-formation a été organisée le 30 septembre à la Maison internationale de Rennes avec CARPES, un collectif indépendant et militant rennais, pour que demandeurs d'asile, associatifs et travailleurs sociaux échangent leurs connaissances et leurs questions. Après un extrait de film sur la Cour nationale du droit d'asile, quelques rappels sur les chiffres locaux et les grandes lignes de la procédure, les échanges se sont poursuivis en ateliers dans une ambiance conviviale sur trois sujets : l'hébergement, la procédure et l'accès à la santé.

⇒ Une seconde auto-formation a eu lieu pendant le festival, le 26 novembre, à Carrefour 18, qui présentait la réforme du droit d'asile vivante : une trentaine de travailleurs sociaux et de militant.e.s rennais entouraient des représentant.e.s du SIAO, de Coallia, de l'OFII, de l'OFPPRA et de la Cour nationale du droit d'asile qui ont évoqué leur rôle dans la procédure. Seule la préfecture, invitée, a décliné. Des ateliers thématiques ont permis des échanges. Tou.te.s ont quitté les lieux avec l'envie de renouveler ce type de journée.

⇒ **Ce type de rencontres pluridisciplinaires** sur un sujet donné permet une meilleure inter connaissance des acteurs sur le territoire et donc des actions mieux concertées et favorise in fine l'accès à leurs droits des personnes étrangères.

5. LE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

En région Bretagne-Pays de Loire, seule La Vendée développe des actions d'apprentissage du français.

En Septembre 2015, 171 personnes étaient inscrites aux cours de Français Langues Etrangères (FLE). Les cours sont assurés par 33 bénévoles.

Plusieurs cours sont organisés par niveaux : 3 groupes grands débutants, 2 groupes A1 (cf classement CECR), 2 groupes A2 et 1 groupe B1. Les cours ont lieu dans 4 maisons de quartier de La Roche Sur Yon, 2 fois par semaine (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Le groupe de la Vendée a également développé un cours de préparation au DELF, un atelier d'écriture et un atelier d'initiation à l'écrit.

6. SE FORMER ET FORMER : PARTICIPATION A DES FORMATIONS NATIONALES ET LOCALES

Pour mener à bien ces actions, le travail de formation interne est essentiel tant sur les aspects de technique juridique que sur les actions relatives à la sensibilisation et au plaidoyer.

En 2015, la Cimade Bretagne Pays-De-Loire a organisé plusieurs sessions de formation pour ses bénévoles :

- ⇒ 2 journées prison (dont une avec Carole Bollati de la Commission Prison)
- ⇒ 4 formations régionales qui ont rassemblés une vingtaine de bénévoles chacune:
 - Identification des blocages en préfecture et outils pour les contrer avec Lise Faron de la Commission Migrants
 - Droit au séjour et droit au travail : la régularisation par le travail et le droit au travail
 - La réforme de l'asile avec Gérard Sadik de la commission Asile
 - Initiation à l'écoute et aux techniques d'entretien avec Jean-Claude Keiser bénévole de la Cimade Alsace et Lorraine
- ⇒ Plusieurs formations de base sur l'asile et le séjour dans chacun des 8 groupes locaux
- ⇒ Une formation « Vie associative » et « valeurs et fonctionnement de la Cimade » pour accompagner le démarrage du groupe local du Mans.

Des bénévoles de la région ont également pu participer à des formations nationales données par la coordinatrice des actions de sensibilisation : partages d'expériences avec d'autres groupes locaux et élaboration de documents de référence pour les équipes :

- ⇒ Atelier "Animer des échanges entre des membres de La Cimade et une salle" le lundi 9 mars 2015.
- ⇒ Atelier "Témoigner, faire témoigner" le lundi 23 mars 2015.
- ⇒ Atelier "Sensibiliser en milieu scolaire" le lundi 13 avril 2015.

Les salariés de la région ont également contribué à former leurs partenaires :

- ⇒ Le 23 Juin : formation de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires sur le thème des personnes étrangères détenues (droit au séjour, droit d'asile, mesures d'éloignement et aménagements de peine). Formation assurée par les salariés régionaux.

Des bénévoles nantais de la commission sensibilisation ont aussi donné, avec la formatrice de la Maison des Citoyens du Monde, des formations dans le cadre des opérations de formation/sensibilisation de la Maison des Citoyens du Monde (MCM) :

- ⇒ Formation à l'interculturalité du jeudi 26 février 2015, Maison de quartier de Doulon. Public : délégation de jeunes Nantais se rendant au Forum Social Mondial de Tunis (mars 2015),
- ⇒ Formation à l'interculturalité du samedi 30 mai 2015, MCM



Nos soutiens financiers :

La Fondation Abbé Pierre de Bretagne

Le conseil régional des Pays de la Loire

Les conseils généraux de Loire-Atlantique et d'Ille et Vilaine

Plusieurs municipalités : les villes de Nantes, La Roche sur Yon, Rennes, Vannes, Séné, Rezé
Nantes métropole

La Direction interrégionale des services pénitentiaires

Les DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne